

ORDONNANCES

À sa séance du 10 mai 2016, le conseil d'arrondissement a édicté les ordonnances suivantes :

- B-3, o. 491 et P-1, o. 450 relatives à la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2016, 3^e partie, B);
- B-3, o. 492, P-1, o. 451 et P-12-2, o. 83 relatives à la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2016, 4^e partie, A);
- B-3, o. 493, P-1, o. 452, P-12-2, o. 84, 01-282, o. 169 et CA-24-285, o. 73 relatives à la tenue des festivals et des événements culturels sur le domaine public (saison 2016, 4^e partie C);
- B-3, o. 494 modifiant l'ordonnance B-3, o. 489 afin d'ajouter une journée à la promotion commerciale du Grand Prix sur la rue Crescent;
- B-3, o. 495 modifiant l'annexe de l'ordonnance B-3, o. 485 dans le cadre de la piétonnisation de la Place D'Youville Est;
- B-3, o. 496 P-1, o. 453 et C-4.1, o. 164 nécessaires à la tenue d'un événement organisé par l'hôtel Le St-James dans le cadre du Grand Prix, le 11 juin 2016;
- 01-282, o. 168 autorisant des projections artistiques sur plusieurs bâtiments du Vieux-Montréal dans le cadre de l'oeuvre médiatique Cité Mémoire de Montréal en Histoires;
- CA-24-006, o. 50 relative à l'exercice des activités de musiciens, d'amuseurs publics et de sculpteurs de ballons sur la place Jacques-Cartier et ses environs;

et ce, en vertu des règlements concernant le bruit (R.R.V.M., c. B-3), la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1), la propreté et la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M. c. P-12.2), l'urbanisme (R.R.V.M., 01-282, article 560), le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085), la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) et les musiciens et amuseurs publics exerçant leurs activités sur le domaine public (CA-24-006).

Ces ordonnances entrent en vigueur à la date de la présente publication; ils peuvent être consultés aux comptoirs Accès Ville-Marie situés au 17^e étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est, station de métro Berri-UQÀM, et au rez-de-chaussée du 275, rue Notre-Dame Est, station de métro Champ-de-Mars.

Montréal, le 14 mai 2016

Le Secrétaire d'arrondissement,
M^{re} Domenico Zambito

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie